

NATURA 2000: échanger, agir

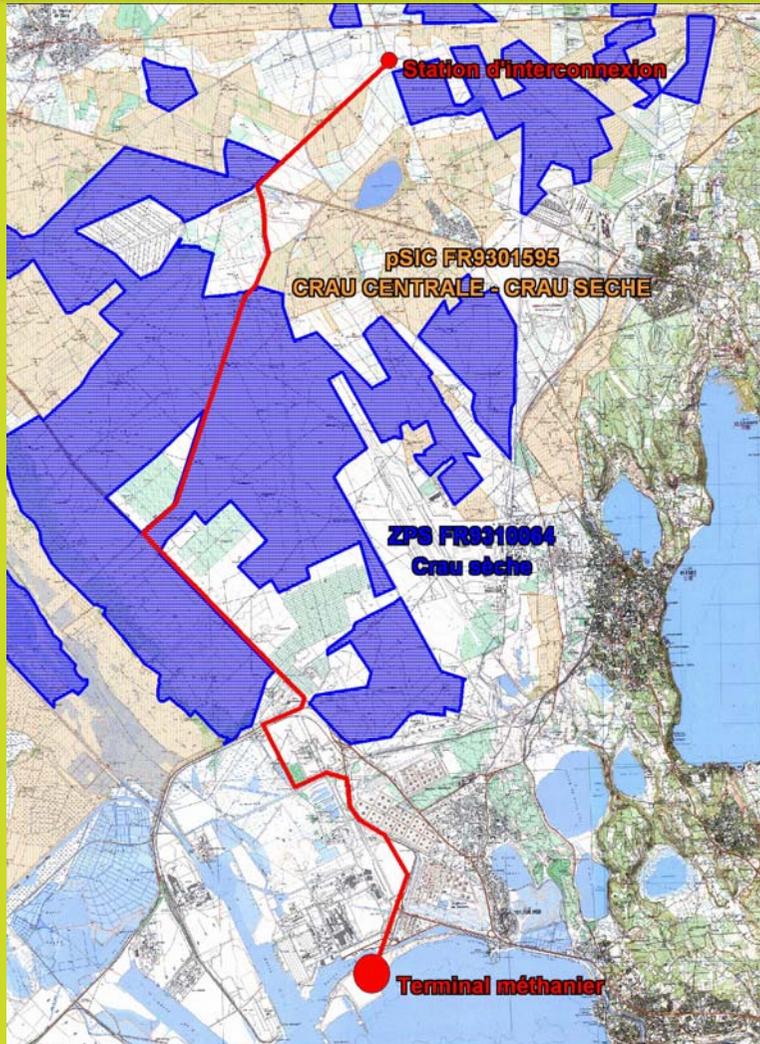


Un exemple : le dossier GDF / SAGESS en Crau





1 Des projets GDF et SAGESS



Le projet GDF :

Canalisation de transport de gaz entre le terminal méthanier du port de Marseille et la station de compression de Saint-Martin de Crau

~30 km

Le projet SAGESS :

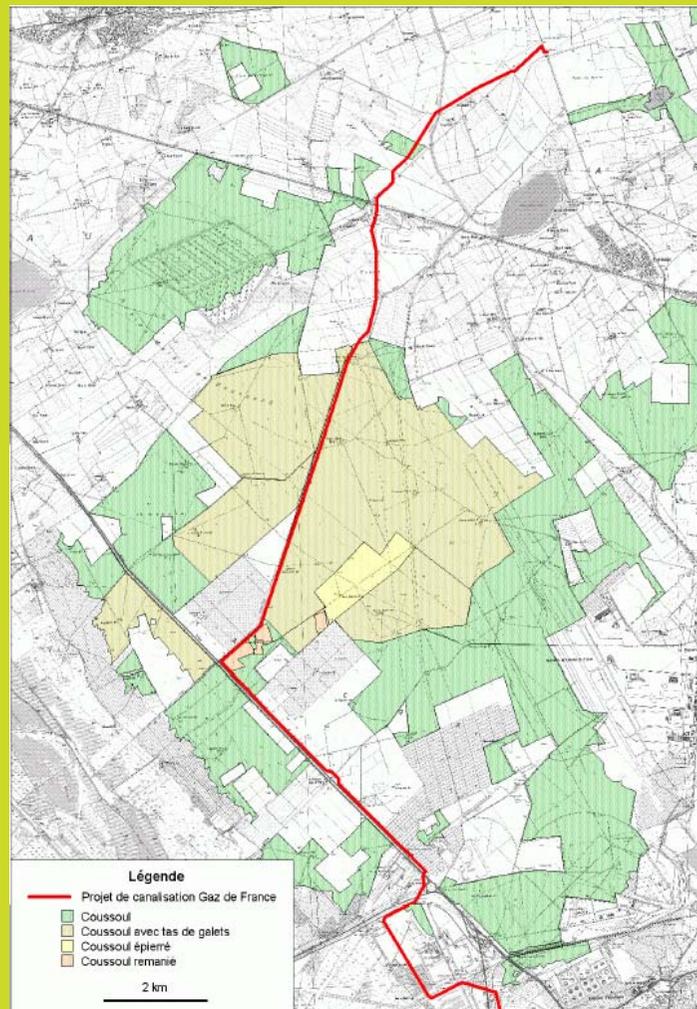
Canalisation d'hydrocarbures entre Fos-sur-Mer et les stocks stratégiques souterrains de Manosque

~130 km

=> Un tracé commun pour traverser la plaine de Crau



2 Des effets notables dommageables



Destruction d'un habitat prioritaire :
Pelouses steppiques à brachypodes
(Habitat 6220 - *Parcours substeppiques de graminées et annuelles du Thero-Brachypodietea*)

dans un faciès particulier : le coussoul
Habitat original et endémique de la Crau - Unique en France

(Habitat élémentaire 6220-5 - *Pelouse méditerranéenne mésotherme de la Crau à Asphodelus fistulosus*)

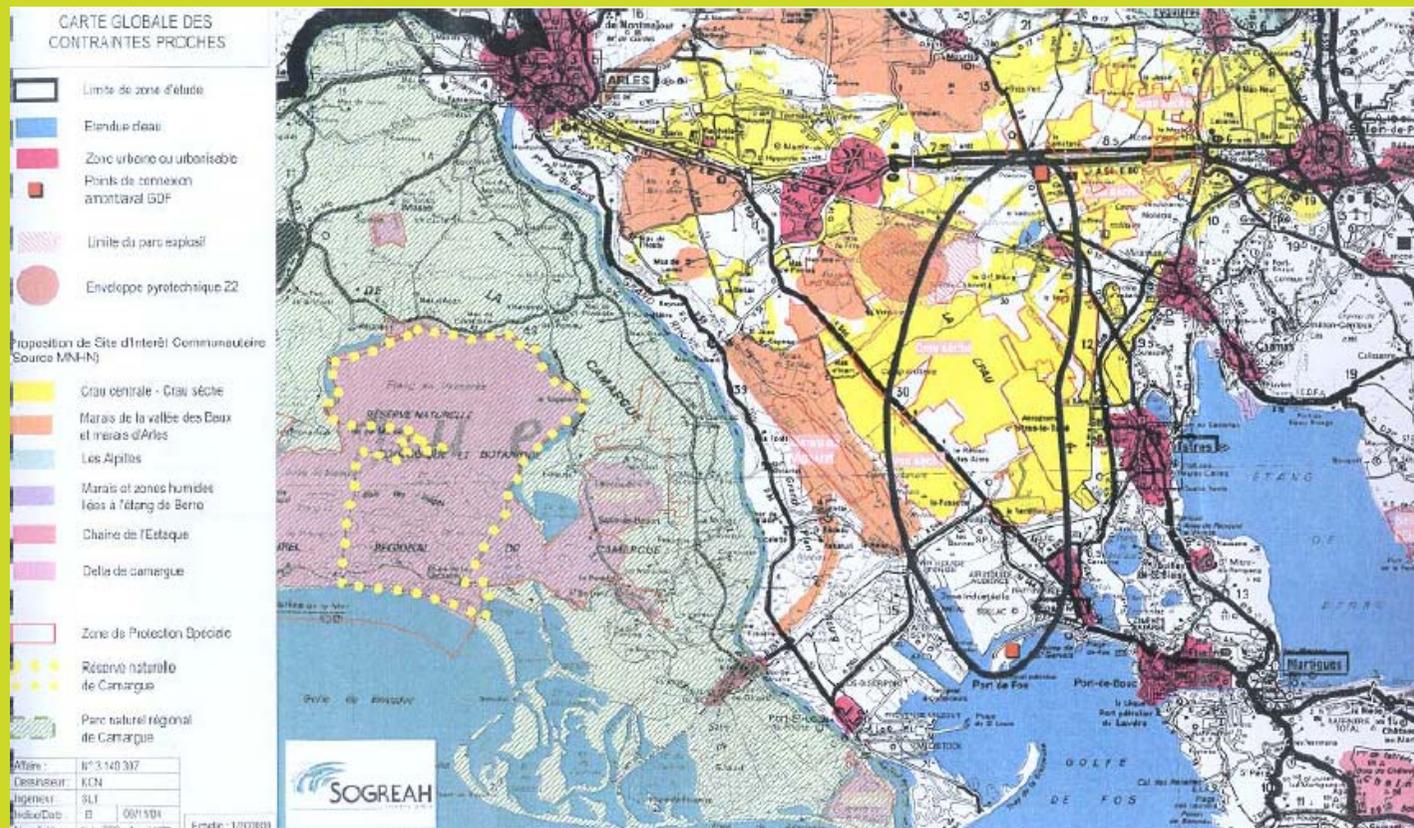
Une surface détruite de 6,4 ha - soit 0,1 %

Effets notables dommageables : atteinte à un habitat présent uniquement en Crau, en voie de disparition, et que l'on ne sait ni restaurer, ni recréer



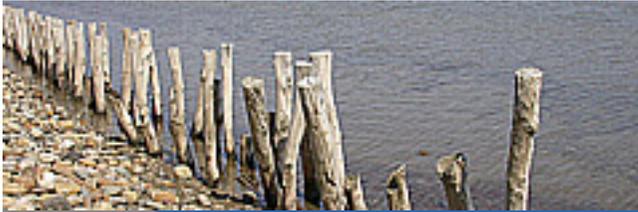
3 De l'absence de solutions alternatives

D'un territoire aux multiples enjeux...

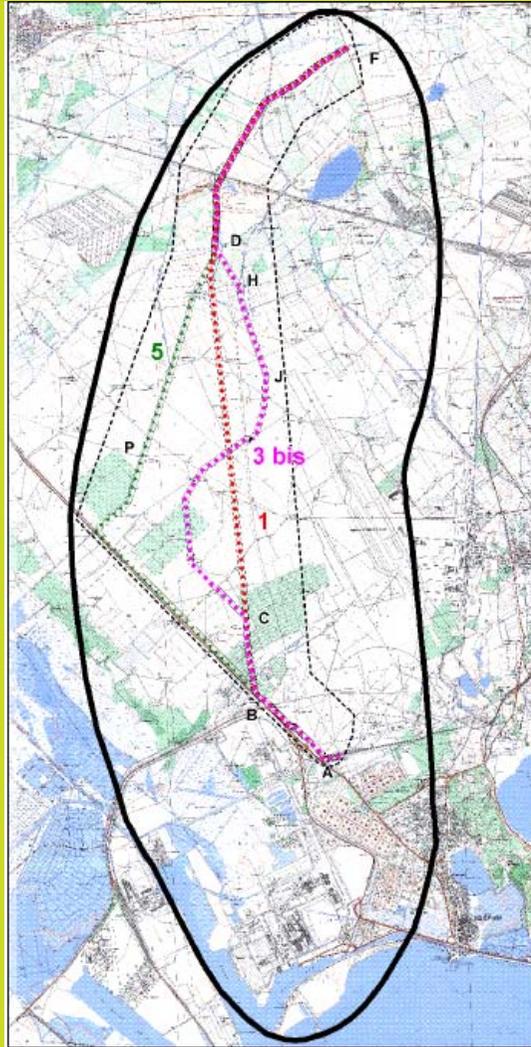


... à une zone d'étude plus restreinte

NATURA 2000: ÉCHANGER, AGIR



4 De l'absence de solutions alternatives



3 couloirs d'analyse :

- couloir 1 - variantes Est et Ouest
Réutilisation de l'ancien fuseau
- couloir 3 bis
Contournement de la réserve naturelle
- couloir 5 - variantes Est, Ouest et Mixte
le long de la RD568 puis du canal Centre-Crau

Le seul bilan écologique a conduit à retenir le couloir 5.

La variante Est a été retenue en intégrant d'autres critères :
sécurité / activité agricole / acceptabilité



5 Des raisons impératives d'intérêt public majeur

Le projet GDF :

Réponse à la demande en constante augmentation de gaz naturel

Rééquilibrage de la répartition géographique des points d'arrivée du gaz naturel en France

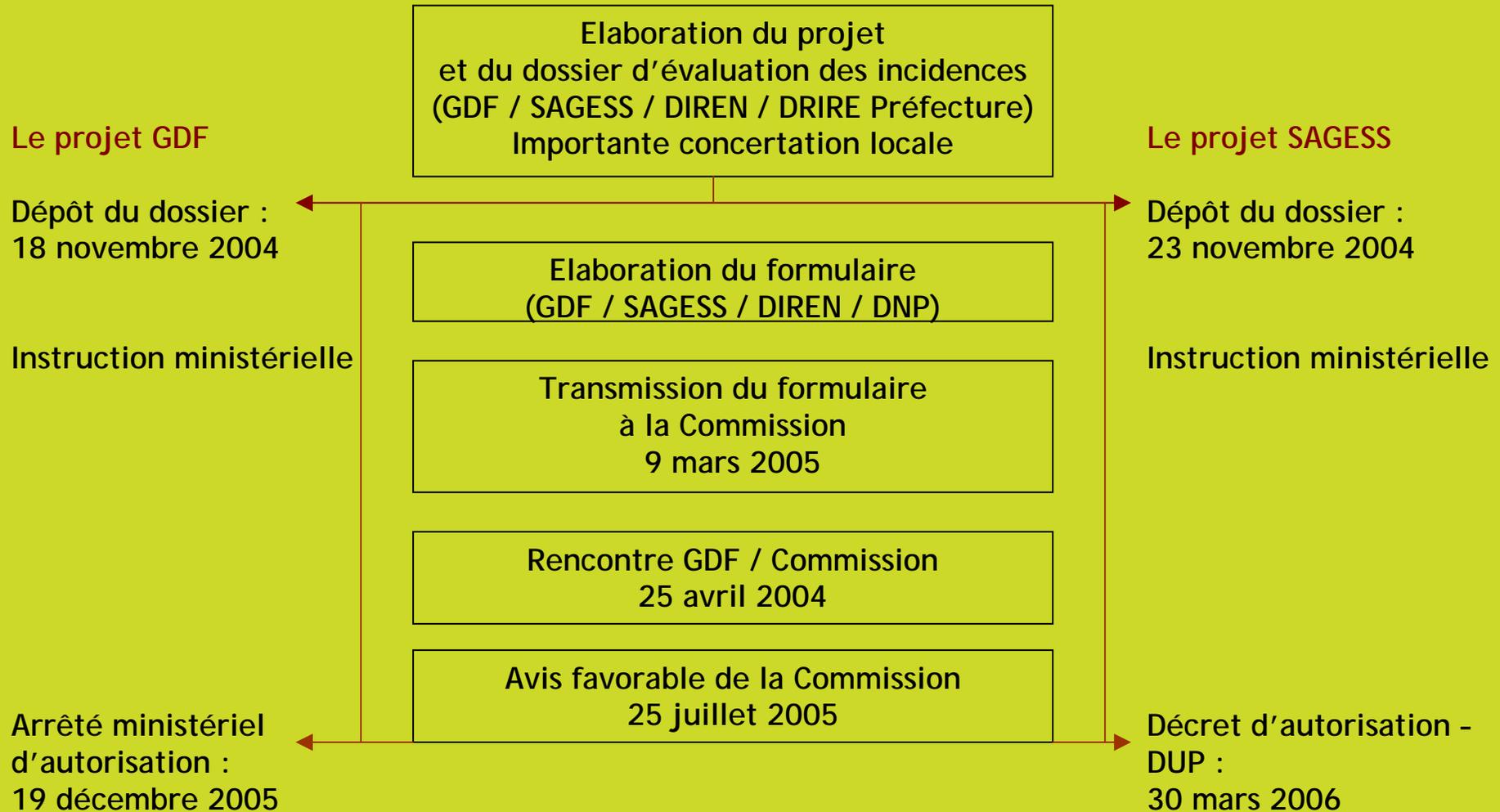
Renforcement de la fiabilité des approvisionnements énergétiques dans le sud-est de la France

Le projet SAGESS :

D'après la jurisprudence communautaire, le projet SAGESS relève de raisons impératives d'intérêt public majeur liées à la sécurité publique.

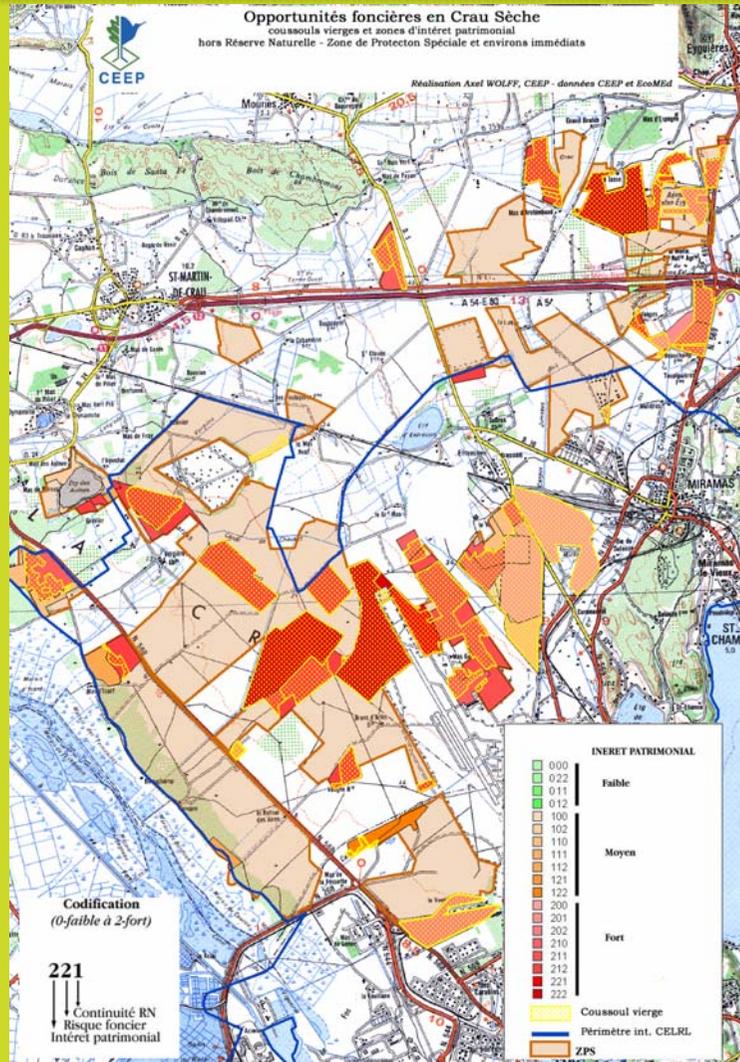


6 De la procédure





7 Des mesures compensatoires



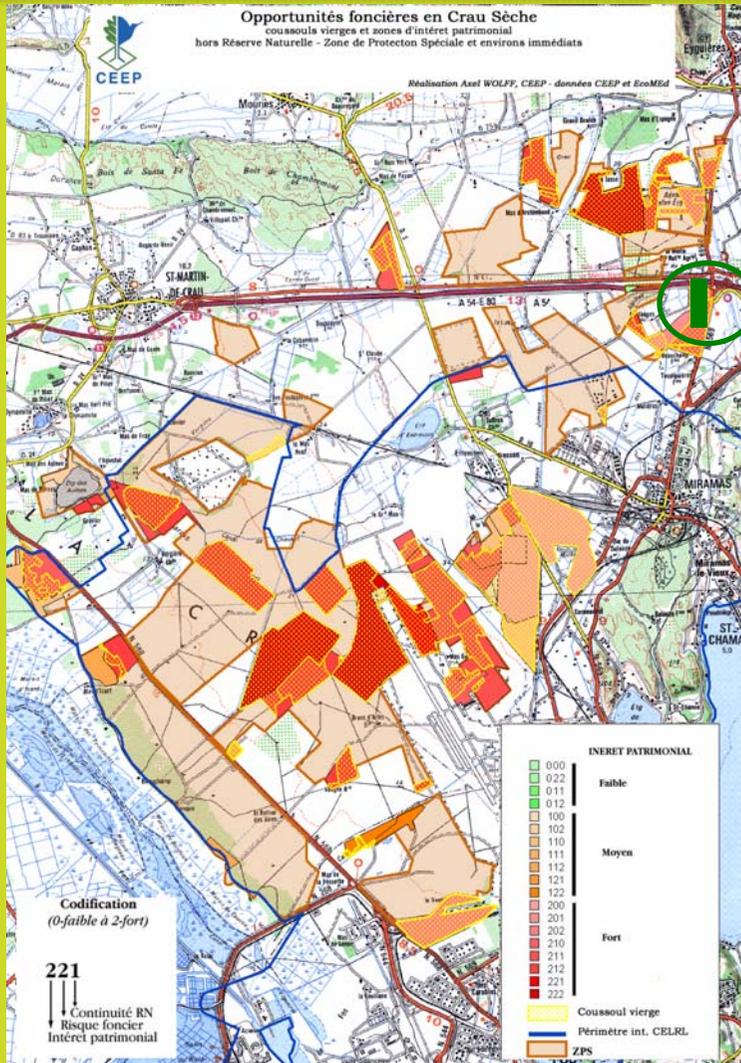
Acquisition foncières et mise en gestion conservatoire

60 ha (× 10)

- septembre 2006 : identification par le CEEP de l'intérêt patrimonial d'éventuelles opportunités foncières
- juin 2007 : convention GDF / SAGESS / SAFER / CELRL / CEEP



8 Des mesures compensatoires



Acquisition foncières et mise en gestion conservatoire

60 ha (× 10)

- septembre 2006 : identification par le CEEP de l'intérêt patrimonial d'éventuelles opportunités foncières
- juin 2007 : convention GDF / SAGESS / SAFER / CELRL / CEEP
- avril 2009 : acquisition par le CEEP - 70 ha